

RENDEZ-VOUS EN TERRE INCONNUE...

Le syndicat Centre Val de Loire avec la fédération, les unions régionale et départementale ainsi que les délégués du centre chimique Oril de Bolbec (Seine-Maritime) ont décidé de faire connaître la CFDT aux salariés du site Servier de Gidy (Loiret). Récit.

ELECTIONS CHEZ ORIL : LE BON RÉSULTAT DE LA CFDT !

Malgré les pressions pesant sur les salariés, la CFDT a réussi son examen de passage chez Servier dans sa filiale de production Oril. Pour la première fois, deux candidats CFDT dans le collège ouvriers étaient présentés par le syndicat chimie énergie de Haute Normandie. C'était en mars 2011. A l'issue du scrutin, ils obtiennent deux sièges sur trois au comité d'entreprise et sont élus en délégués du personnel. Ils devancent dans ce collège, l'UNSA apparue très récemment et « défendant les valeurs de la maison »... N'ayant pas pu présenter d'autres candidats dans les autres collèges, la CFDT obtient une représentativité totale de 20,5 % avec une bonne participation (82 %) des salariés à ce scrutin.

Dans l'hébo n°557 de la FCE on pouvait lire : « Ce résultat est très encourageant dans la construction d'un syndicalisme d'acteurs, libres et indépendants d'une direction par trop convaincue qu'elle a toujours raison. De nombreux défis sont à relever comme la négociation des salaires jusqu'ici ignorée. L'avenir appartient aux audacieux, à ceux qui disent avec la CFDT : Demain sera ce que nous changerons ! »

Avant six heures du matin ce 17 avril, un groupe de militants d'orange vêtus sort de la nuit noire. Ils prennent place à l'entrée du site pharmaceutique Servier à Gidy (Loiret), le plus important du groupe avec 800 salariés, sans aucune présence syndicale. L'opération qui semble relever de l'expédition en terre inconnue a été minutieusement préparée par le syndicat en lien avec la fédération, les unions régionale, départementale et les collègues du site chimique implanté à Bolbec, non loin du Havre. L'opération avait pour but de faire connaître la CFDT en commençant par une rencontre avec les équipes du matin. Mais la lourde porte de l'établissement se ferme... (Voir encadré).

Cela n'est pas suffisant pour décourager les membres de l'équipe CFDT, omniprésents avec leurs chasubles et leurs casquettes oranges. Comme le fait remarquer une salariée « on ne peut pas vous rater ». Le gardien nous interroge et nous demande si nous comptons rester là longtemps...

Sur le rond point la banderole, cosignée par des salariés, rappelle depuis plusieurs mois le soutien à l'entreprise au moment de sa mise en cause dans l'affaire Médiateur.

Les voitures s'approchent une à une. Pour certains, la vitre reste fermée. Pour d'autres, la curiosité est plus forte que la peur. Ils interrogent « avez-vous le droit de faire cela ? ». La surprise se lit sur les visages, et les tracts sont distribués. Une heure plus tard, le directeur de la



Le directeur de la production et celui du secteur hygiène santé environnement viennent nous rendre visite pendant deux heures.

...CHEZ SERVIER !

production vient nous rendre visite... mal à l'aise. Furtif, il mène son enquête. On ne se refait pas ! Malgré le froid, il reste avec les délégués qui distribuent les tracts durant deux heures, l'ambiance devait être à son goût. Chacun y va également de sa photo pour immortaliser l'événement...

La presse écrite, la radio locale sont venues sur place à la rencontre de la CFDT, car pour eux aussi c'est un événement. « Avez-vous des inquiétudes sur l'avenir de l'entreprise ? Qu'est-ce qui fait que l'on franchit le pas de créer une section syndicale chez Servier ? Comment se passent les relations sociales après deux années ? » Franck, élu à Bolbec, répond que « c'est une démarche naturelle. Au-delà des inquiétudes sur l'avenir

de l'entreprise, de la période de turbulence qu'elle traverse, du renouvellement des dirigeants et du changement de mode de direction, ce ne doit pas être aux salariés de payer les pots cassés de la stratégie du dirigeant Jacques Servier (90 ans) ». Et Franck, d'insister « la CFDT n'a ni boule de cristal ni baguette magique pour garantir l'avenir industriel, mais nous sommes des gens responsables et j'ajoute que nous nous développons ».

Alors, ce rendez-vous de Gidy, entre les salariés et la CFDT sera renouvelé. Il permettra alors aux salariés rencontrés de franchir le pas de l'adhésion et de rejoindre la CFDT, comme l'ont fait précédemment leurs collègues de Bolbec. ■



SERVIER : UN GROUPE PAS COMME LES AUTRES

Depuis plusieurs années cette entreprise atypique à tout point de vue, a fait régulièrement débat et la une de l'actualité (méthode particulière de recrutement, montage juridique complexe, faibles informations économiques, etc.). L'affaire de santé publique autour du Médiator a provoqué de nombreuses réactions. Ainsi, ce scandale a mis en lumière des réseaux d'influence trop efficaces, des dysfonctionnements au sein de l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) pour ce qui concerne la chaîne de contrôle du médicament. Il a débouché sur l'ouverture d'une enquête judiciaire et le vote d'une loi sur « le renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ».



LES SUITES LÉGALES DE L'AFFAIRE MÉDIATOR : SE HÂTER LENTEMENT

Les décrets d'application de la loi « anti-médiator » du 29 décembre 2011 et de la loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé traînent à paraître... à la mi-avril, rien de concret. A ce jour, aucun texte n'a été publié au Journal officiel, sauf le décret d'application de financement de la sécurité sociale (LFSS) transférant à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) le produit des taxes versées par les industriels. Une demi-douzaine de textes est attendue. L'arrêt portant sur la visite médicale collective dans les établissements de santé serait le premier. L'expérimentation devrait commencer le 1er juillet... Sur d'autres textes, la période de consultation est achevée et certains sont déjà au Conseil d'Etat. Leur examen devrait toutefois prendre plusieurs semaines, d'autant plus que l'institution s'est trouvée surchargée avec l'élection présidentielle. Il s'agit des textes sur le contrôle de la publicité, sur les compétences en médico-économie de la Haute autorité de santé (HAS), sur les recommandations temporaires d'utilisation (RTU), le décret relatif à la distribution pharmaceutique, celui sur la gouvernance de la future Agence nationale de sécurité du médicament et des dispositifs médicaux (ANSM). La nomination de Dominique Maraninchi à la direction générale de l'ANSM nécessite un décret du président de la République.

Le décret sur la publication des conventions conclues et des avantages consentis par les entreprises au bénéfice des acteurs du champ des produits de santé a soulevé de nombreuses interrogations sur la faisabilité technique et juridique de plusieurs dispositions. Verra-t-il le jour ? Comme le craignait la FCE-CFDT, la mise en place s'avère laborieuse et la période d'expérimentation de la visite médicale hospitalière collective largement obérée.